

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01649

Numéro SIREN : 844 260 687

Nom ou dénomination : 2c&s

Ce dépôt a été enregistré le 29/02/2024 sous le numéro de dépôt B2024/002503

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU 2C&SDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12Adresse de l'entreprise 3 allée Pique Bise 42600 MONTBRISONDurée de l'exercice précédent\* 12Numéro SIRET\* 8 4 4 2 6 0 6 8 7 0 0 0 1 8Néant \*Exercice N clos le,  
31/03/2022

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement *	1 754	1 139	615	
	Frais de développement *				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
	Autres participations	42 900		42 900	
	Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières*					
<b>TOTAL (II)</b>		<b>44 654</b>	<b>1 139</b>	<b>43 515</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
		Produits intermédiaires et finis			
		Marchandises			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes			
		Clients et comptes rattachés (3)*			
		Autres créances (3)	100		100
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)			
		Disponibilités	37		37
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*			
<b>TOTAL (III)</b>		<b>137</b>		<b>137</b>	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif* (VI)					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>44 791</b>	<b>1 139</b>	<b>43 652</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU 2C&S	Néant <input type="checkbox"/> *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : . . . . . 5 000 . . . . .)	DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>BI</b> )	DF	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	
	Report à nouveau	DH	( 2 140)
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	( 329)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		<b>TOTAL (I)</b>	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	<b>TOTAL (II)</b>	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	9 300
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	18 885
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 927
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 009
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	3 000
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	41 122
	Ecarts de conversion passif* <b>(V)</b>	ED	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	43 652
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	31 822	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	36 000	FH		FI 36 000	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	36 000	FK		FL 36 000	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO ( 1 500)	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR 34 500
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW 31 904	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX 752	
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ 1 686	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA 350
							GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD
	Autres charges (12)						GE
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF 34 693	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG ( 193)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 34	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU 34
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV ( 34)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW ( 227)	

Désignation de l'entreprise <u>SASU 2C&amp;S</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
			<b>Exercice N</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA 917	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD 917	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 62	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH 62	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI 855	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK 957	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL 35 417	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM 35 746	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN ( 329)	
<b>RENNVOIS</b>	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP 10 817
			- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2
(11)	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives <b>A6</b>	obligatoires <b>A9</b>	
		Dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales		62		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			917	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

**COMPTES ANNUELS / 2022**

Période du 01/04/2021 au 31/03/2022

Annexe

## ▲ Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 2C&S

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022, dont le total est de 43 652 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 329 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## 🔍 Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

---

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Conséquences de l'événement Covid-19

---

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

A la date d'arrêtés des comptes, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives susceptibles de remettre en cause le principe de continuité d'exploitation.

## 4 Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 754			1 754
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 754</b>			<b>1 754</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	42 900			42 900
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>42 900</b>			<b>42 900</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>44 654</b>			<b>44 654</b>

## Notes sur le bilan

### Immobilisations incorporelles

#### Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution	615	20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
<b>Total</b>	<b>615</b>	

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	788	351		1 139
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>788</b>	<b>351</b>		<b>1 139</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>788</b>	<b>351</b>		<b>1 139</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 100 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	100	100	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

Prêts accordés en cours d'exercice  
Prêts récupérés en cours d'exercice

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

### Dettes

## Notes sur le bilan

### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 41 122 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	9 300			9 300
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 928	4 928		
Dettes fiscales et sociales	5 009	5 009		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	18 886	18 886		
Produits constatés d'avance	3 000	3 000		
<b>Total</b>	<b>41 122</b>	<b>31 822</b>		<b>9 300</b>

(\*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(\*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :

(\*\*) Dont envers les associés 18 886

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 19 160 euros.

### Comptes de régularisation

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance		3 000	
<b>Total</b>		<b>3 000</b>	

## Notes sur le compte de résultat

## Chiffre d'affaires

## Répartition par marché géographique

	31/03/2022
france	36 000
<b>TOTAL</b>	<b>36 000</b>



Montbrison, le 7 mars 2023

**DÉCISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

Convoqué en bonne et due forme le lundi 6 mars 2023 à 18h, l'associé unique de la société 2c&s a statué sur les questions suivantes :

- Examen du rapport de gestion du président ;
- Quitus à la présidence ;
- Affectation du résultat.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos au 31 mars 2022 ;
- Le rapport de gestion du président.

En conséquence, l'associé unique a pris les décisions suivantes :

**PREMIÈRE DÉCISION**

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 mars 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, faisant ressortir un résultat de - 329 €.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé tiennent compte d'une somme de 5.690 €, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même Code.

## **DEUXIÈME DÉCISION**

L'associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

## **TROISIÈME DÉCISION**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022, s'élevant à - 329 €, en totalité au compte « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte de l'absence de distribution de dividendes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Patrick SAUTEREAU



Président SAS 2c&s